

ANNEXE 3

FORMULAIRE : Accès aux ressources et au matériel didactique

Référence : Écrits de gestion sur l'enseignement à la maison, sections 7.3.2. et 7.5.

IDENTIFICATION PERSONNELLE	
Date de la demande :	
Noms et prénoms de l'enfant :	
Code permanent de l'enfant (si connu) :	
Date de naissance :	
Nom et prénom du parent :	
Adresse :	 <hr/> <hr/>
Adresse courriel :	
Numéro de téléphone :	

Veuillez faire le choix d'une date selon l'horaire suivant.

CHOIX D'UNE DATE*			
PRIMAIRE (AVANT-MIDI)		SECONDAIRE (AVANT-MIDI)	
<input type="checkbox"/> 18 septembre 2020	<input type="checkbox"/> 12 mars 2021	<input type="checkbox"/> 18 septembre 2020	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} février 2021
<input type="checkbox"/> 2 novembre 2020	<input type="checkbox"/> 19 avril 2021	<input type="checkbox"/> 9 octobre 2020	<input type="checkbox"/> 19 février 2021
<input type="checkbox"/> 27 novembre 2020	<input type="checkbox"/> 21 mai 2021	<input type="checkbox"/> 30 octobre 2020	<input type="checkbox"/> 19 mars 2021
<input type="checkbox"/> 4 janvier 2021	<input type="checkbox"/> 11 juin 2021	<input type="checkbox"/> 20 novembre 2020	<input type="checkbox"/> 30 avril 2021
<input type="checkbox"/> 19 février 2021	<input type="checkbox"/> 23 juin 2021	<input type="checkbox"/> 26 janvier 2020	<input type="checkbox"/> 21 mai 2021

*Il est à noter que le parent doit remettre ce formulaire **minimalement 15 jours ouvrables** avant la date choisie.

Veuillez faire le choix d'une ressource selon le tableau suivant.

CHOIX DE LA RESSOURCE**	
<input type="checkbox"/> Bibliothèque	<input type="checkbox"/> Laboratoire de sciences / Atelier-techno
<input type="checkbox"/> Local Arts plastiques	<input type="checkbox"/> Auditorium
<input type="checkbox"/> Local Art dramatique	<input type="checkbox"/> Local informatique
<input type="checkbox"/> Local de musique	<input type="checkbox"/> Gymnase

**Veuillez compléter un formulaire pour chaque ressource demandée.

ANNEXE 3

Titre de l'activité (une activité par formulaire) :	
Description détaillée de l'activité :	
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
Liste de tout le matériel didactique demandé (seul ce matériel sera disponible) :	
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	

- J'ai joint le formulaire de consentement et le formulaire de Déclaration des antécédents judiciaires pour chaque personne accompagnatrice. Ces documents doivent être imprimés en format légal (8 ½ x 14).

Signature du parent

Date

Veuillez retourner ce formulaire à l'adresse courriel suivante : Enseignement_Maison@cslaval.qc.ca

ANNEXE 3

ESPACE RÉSERVÉ AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	
Formulaire de consentement et formulaire d'antécédents judiciaires complétés par chaque personne accompagnatrice : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Nom des personnes accompagnatrices (maximum deux) :	
1. _____	
2. _____	
<input type="checkbox"/> Demande autorisée <input type="checkbox"/> Demande refusée	
Motif du refus : _____	

École désignée :	
Date :	Personne-ressource à contacter :
Signature de la personne désignée par le centre de services scolaire :	
Date :	

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

dans les établissements d'enseignement pour les

- ✓ Bénévoles
- ✓ Stagiaires non enseignants
- ✓ Fournisseurs de service
- ✓ Parents ou représentants en lien avec l'enseignement à la maison

POUR LA PROTECTION DE NOS ÉLÈVES

Centre administratif
955, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7S 1M5

L'objectif... Mieux protéger l'intégrité et la sécurité des élèves.

Depuis septembre 2006, la *Loi sur l'instruction publique* impose aux centres de services scolaires des obligations en regard de la vérification des antécédents judiciaires des personnes qui œuvrent auprès des élèves.

Les centres de services scolaires doivent s'assurer que toute personne qui intervient auprès des élèves n'a pas d'antécédent judiciaire incompatible avec l'exercice de ses fonctions.

Ceci inclut :

- **Tout le personnel;**
- **Toutes les personnes appelées à œuvrer auprès d'élèves mineurs (bénévoles, stagiaires, etc.);**
- **Toutes les personnes qui sont régulièrement en contact avec les élèves mineurs ou qui sont appelées à l'être.**

Antécédents judiciaires visés...

Les dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires prévues dans la *Loi sur l'instruction publique* visent les antécédents judiciaires suivants :

- Une **déclaration de culpabilité** pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger, sauf si un pardon a été obtenu pour cette infraction;
- Une **accusation encore pendante** pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger;
- Une **ordonnance judiciaire** qui subsiste contre une personne au Canada ou à l'étranger.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le document suivant : *La vérification des antécédents judiciaires : Guide à l'intention des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés du Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006*
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/document/reseau/formation_titularisation/AntecedentsJudiciaires_Guid_eCSEtabEnsPrive_2011_f.pdf

...Comment?

En vertu d'une entente signée entre le Centre de services scolaire de Laval et un corps de police ou tout autre délégataire mandaté à la vérification des antécédents judiciaires en application de la *Loi sur l'instruction publique*, cette dernière procède, à la demande du centre de services scolaire, à une vérification complète des dossiers d'antécédents. Toutes les informations relatives à ces vérifications sont gardées strictement confidentielles par le centre de services scolaire qui détermine, après analyse de tous les éléments pertinents, si la personne possède des antécédents judiciaires incompatibles avec l'exercice d'une fonction auprès des élèves.

Ainsi, la vérification des antécédents judiciaires est OBLIGATOIRE pour toute personne souhaitant œuvrer dans un des établissements du centre de services scolaire auprès d'élèves mineurs ou qui sera régulièrement en contact avec eux.

Moyens de remplir les formulaires relatifs à la vérification des antécédents judiciaires

- 1) Le *formulaire de consentement à la divulgation de renseignements personnels dans le cadre de la vérification relative aux antécédents judiciaires* et la *déclaration des antécédents judiciaires* peuvent être remplis dans un établissement scolaire (documents disponibles au secrétariat de l'école ou du centre ou encore sur le site du Centre de services scolaire de Laval sous la section Carrière);
- 2) Joindre une copie lisible de deux (2) pièces d'identité valides parmi celles autorisées (voir verso du formulaire de consentement) en ayant en main l'original de ces deux (2) pièces;
- 3) Faire signer le formulaire de consentement par le ou la secrétaire d'école ou du centre qui doit vérifier votre identité à l'aide de l'original des pièces d'identité fournies;
- 4) Le consentement et la déclaration ainsi que la copie des deux (2) pièces d'identité doivent être remis au ou à la secrétaire dans une enveloppe avec la mention confidentielle. L'enveloppe sera transmise au Service des ressources humaines.

La confidentialité des renseignements sera TOUJOURS préservée.

En présence d'antécédents judiciaires pouvant être en lien avec l'exercice d'une fonction auprès des élèves, le centre de services scolaire communiquera avec la personne concernée afin qu'elle puisse fournir toute l'information pertinente au centre de services

scolaire pour l'analyse visant l'autorisation à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou à être en contact régulièrement avec eux.

AIDE-MÉMOIRE

- Remplir l'ensemble des champs des sections (1, 2 et 4) du formulaire de *consentement à la divulgation des renseignements personnels dans le cadre de la vérification relative aux antécédents judiciaires* en prenant soin d'écrire lisiblement en caractère d'imprimerie, à l'encre noire ou bleue, et d'apposer votre signature ainsi que la date à l'endroit prévu à cet effet;
- Remplir l'ensemble des champs des sections (1 à 4) du formulaire de *déclaration relative aux antécédents judiciaires* en prenant soin d'écrire lisiblement en caractère d'imprimerie, à l'encre noire ou bleue, et d'apposer votre signature ainsi que la date à l'endroit prévu à cet effet;
- Pour chaque antécédent déclaré dans le présent formulaire, vous devez nous fournir l'ensemble des faits et circonstances relatifs à l'événement, ainsi que tous les documents pertinents (sentence, déclaration de culpabilité, etc.), afin que le centre de services scolaire puisse statuer s'il y a un lien avec la fonction à occuper;
- Joindre une copie lisible des deux (2) pièces d'identité valides parmi celles autorisées (voir le formulaire);
- Remettre le tout au ou à la secrétaire qui doit procéder à la vérification de votre identité à l'aide de l'original des pièces d'identité à fournir.

Questions/réponses

Q. Qu'est-ce qu'une infraction criminelle?

R. C'est une infraction créée par le législateur fédéral pour sanctionner les conduites les plus graves qui portent atteinte aux valeurs fondamentales de la société. Voici des exemples de lois de nature criminelles qui prévoient de telles infractions : *Le Code criminel* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Q. Qu'est-ce qu'une ordonnance judiciaire?

R. C'est une décision d'un juge qui enjoint à une personne de respecter certaines conditions. Il peut s'agir d'un engagement en vertu de l'article 810 et suivants du *Code criminel*, d'une ordonnance de probation, d'une ordonnance d'interdiction de conduire, d'une ordonnance d'interdiction de posséder des armes à feu, d'une ordonnance de dédommagement ou d'une ordonnance d'interdiction d'entrer en contact avec des personnes âgées de moins de 14 ans ou de se trouver dans un endroit susceptible de les rencontrer. Il est à noter que cette liste n'est toutefois pas limitative. Au sens du *Code criminel*, l'absolution est considérée comme une ordonnance judiciaire.

Q. Une infraction ayant fait l'objet d'un pardon doit-elle être déclarée?

R. Il n'est pas requis de faire mention d'un antécédent judiciaire pour lequel un pardon a été accordé. Toute personne désirant obtenir des renseignements relatifs à la demande de pardon peut consulter le site de la Commission nationale des libérations conditionnelles, à l'adresse suivante : www.npb-cnlc.qc.ca.

Q. Qu'est-ce qu'une infraction pénale?

R. C'est une infraction créée par le législateur fédéral ou provincial pour sanctionner un comportement qui contrevient au bien-être public. Par exemple : la *Loi sur l'assurance emploi* ainsi que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* comprennent des infractions pénales créées par le législateur fédéral; le *Code de la sécurité routière* ainsi que la *Loi sur la protection de la jeunesse* comprennent des infractions pénales créées par le législateur provincial. Ce type d'infraction peut également résulter de l'exercice des pouvoirs attribués aux autorités municipales, par exemple une infraction prévue dans un règlement municipal.

Q. Qu'est-ce qu'une accusation encore pendante?

R. Il s'agit d'une accusation portée devant une instance judiciaire ou administrative qui n'a pas encore rendu sa décision.

Q. Une personne est-elle automatiquement exclue des activités d'une école si elle a des antécédents judiciaires?

R. NON. Uniquement lorsque le centre des services scolaire détermine que les antécédents judiciaires ont un lien avec les fonctions que la personne occupera, même à titre de bénévole.

Q. Comment le centre de services scolaire détermine-t-elle si les antécédents judiciaires ont un lien avec la fonction que la personne occupera?

R. La loi ne prévoit pas de liste d'infractions empêchant une personne d'œuvrer auprès d'élèves mineurs ou d'être régulièrement en contact avec eux. L'analyse du lien doit être fondée sur la nécessité de concilier la protection des élèves mineurs et le respect des droits des personnes œuvrant auprès d'eux. Il importe d'examiner toutes les circonstances pertinentes en tenant compte notamment de la nature de l'antécédent judiciaire et de sa relation.

**CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DANS LE CADRE DE LA VÉRIFICATION RELATIVE
AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

Écrire lisiblement en caractères d'imprimerie

Seules les personnes autorisées au Service des ressources humaines auront accès aux informations fournies.

SECTION 1 À REMPLIR PAR LA PERSONNE IDENTIFIÉE À LA RUBRIQUE « RENSEIGNEMENTS PERSONNELS »				
COCHEZ LA SITUATION QUI VOUS CONCERNE :				
<input type="checkbox"/> STAGIAIRE EN ENSEIGNEMENT <input type="checkbox"/> STAGIAIRE AUTRE	<input type="checkbox"/> BÉNÉVOLE	<input type="checkbox"/> EMPLOYÉE OU EMPLOYÉ	<input type="checkbox"/> CANDIDAT E OU CANDIDAT	<input type="checkbox"/> AUTRE (PRÉCISEZ)
CORPS D'EMPLOI, le cas échéant			DATE D'ENTRÉE EN FONCTION (AAAA-MM-JJ)	
LIEU D'AFFECTATION				

SECTION 2 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS		
NOM DE FAMILLE (indiquez les noms antérieurs dans le cas d'un changement de nom)		
PRÉNOM	LIEU DE NAISSANCE (si autre que le Canada, veuillez inscrire la date d'entrée au Canada)	
DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)	SEXE <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
ADRESSE ACTUELLE (numéro, rue, appartement)		
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
ADRESSE PRÉCÉDENTE (numéro, rue, appartement), <i>si vous demeurez à l'adresse actuelle depuis moins de cinq ans</i>		
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL

RÈGLE DE RÉGIE SUR LA PROBITÉ DES PERSONNES ŒUVRANT
AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL**SECTION 3 DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES
(À L'USAGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE)**

Vous devez nous fournir obligatoirement deux pièces d'identité, dont une parmi celles-ci.

SVP, prendre une photocopie lisible des deux pièces d'identité.

L'une des deux pièces doit obligatoirement provenir de cette section (émise par le gouvernement).

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Permis de conduire (délivré par un territoire ou une province canadienne) | <input type="checkbox"/> Carte d'identité du gouvernement fédéral, provincial ou municipal |
| <input type="checkbox"/> Carte d'assurance maladie | <input type="checkbox"/> Permis de conduite étranger |
| <input type="checkbox"/> Passeport canadien | <input type="checkbox"/> Passeport étranger |
| <input type="checkbox"/> Carte de citoyenneté canadienne | <input type="checkbox"/> Carte de résident permanent |
| <input type="checkbox"/> Certificat de statut d'indien | <input type="checkbox"/> Carte étudiante délivrée par un institut étranger |
| <input type="checkbox"/> Carte d'acquisition d'armes à feu | <input type="checkbox"/> Carte d'identité de l'Institut national des aveugles |
| <input type="checkbox"/> Carte d'identité militaire | |

Les pièces suivantes sont acceptées comme pièces de support qui pourront être soumises avec celle émise par le gouvernement.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Certificat de naissance (par l'état civil) | <input type="checkbox"/> Permis de chasse |
| <input type="checkbox"/> Certificat de naissance (autre province) | <input type="checkbox"/> Permis de pêche |
| <input type="checkbox"/> Certificat de baptême | <input type="checkbox"/> Carte de donneur de sang (seulement si la date de naissance y apparaît) |
| <input type="checkbox"/> Carte d'hôpital | <input type="checkbox"/> Document d'immigration |

Numéro de la première pièce d'identité (obligatoire)

1. _____

Numéro de la seconde pièce d'identité (obligatoire)

2. _____

Signature de la direction ou de la secrétaire d'unité étant témoin
des pièces d'identité de la personne visée à la section 2

Date (aaaa-mm-jj)

SECTION 4 AUTORISATIONS ET ATTESTATION

J'atteste que l'information inscrite dans le présent formulaire est complète, véridique et exacte.

Je consens à la vérification de mes antécédents judiciaires dans la base de données du CIPC (le dépôt national des casiers judiciaires de la GRC), sur la base de mon nom, de ma date de naissance et de l'historique de mes dossiers criminels.

Je consens à ce qu'un corps de police ou tout autre délégataire mandaté à la vérification des antécédents judiciaires en application de la *Loi sur l'instruction publique* communique avec moi dans le but de recueillir des informations supplémentaires nécessaires afin de compléter la vérification de mes antécédents judiciaires.

Je consens à ce que les autorités policières divulguent mes antécédents judiciaires à un corps de police ou tout autre délégataire mandaté à la vérification des antécédents judiciaires en application de la *Loi sur l'instruction publique*.

Je renonce à toutes pertes ou tous préjudices que je pourrais subir d'une manière quelconque ainsi qu'à toutes réclamations ou poursuites en justice découlant de la divulgation de renseignements erronés ou incomplets par les autorités policières à un corps de police ou tout autre délégataire mandaté à la vérification des antécédents judiciaires en application de la *Loi sur l'instruction publique*.

Je reconnais que l'information divulguée ne peut être confirmée que par la comparaison de mes empreintes digitales avec celles enregistrées au dépôt national des casiers judiciaires de la GRC.

Signé le _____ jour de _____ 20 _____

Signature de la personne visée à la section 2

Je certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets et je m'engage à déclarer à mon employeur tout changement relatif à mes antécédents judiciaires.

Signé le _____ jour de _____ 20 _____

Signature de la personne visée à la section 2

Note : Dans l'éventualité où des renseignements seraient trouvés dans la recherche, cela ne rend pas nécessairement le candidat inéligible à l'offre d'emploi.

**DÉCLARATION RELATIVE
AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

VEUILLEZ REMPLIR CETTE DÉCLARATION EN PRENANT SOIN D'ÉCRIRE LISIBLEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

SECTION 1

IDENTIFICATION

NOM DE FAMILLE (si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans l'ordre usuel)

PRÉNOM (1)

PRÉNOM (2)

Cochez les cases appropriées dans chacune des sections qui suivent. Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez poursuivre sur une feuille distincte que vous joindrez à la présente formule. Inscrivez votre nom dans le haut de toute feuille additionnelle.

SECTION 2

DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.

OU

J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.

OU

J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET DU TRIBUNAL

SECTION 3

ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger.

OU

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger.

OU

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET DU TRIBUNAL

SECTION 4

ORDONNANCES JUDICIAIRES

Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciaire qui subsiste contre moi, au Canada ou à l'étranger.

OU

Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires qui subsistent contre moi, au Canada ou à l'étranger, à savoir :

NATURE DE L'ORDONNANCE	DATE	LIEU DE L'ORDONNANCE

La Loi sur l'instruction publique prévoit :

- Que la présente formule de déclaration doit être transmise au centre de services scolaire;
- Que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au centre de services scolaire tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que le titulaire d'une autorisation d'enseigner doit, dans les 10 jours de celui où il en est lui-même informé, déclarer au ministre de l'Éducation, et de l'Enseignement supérieur tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'il ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que le centre de services scolaire doit informer le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de chacun des cas où elle conclut à l'existence d'un lien entre les antécédents judiciaires d'un titulaire d'une autorisation d'enseigner et les fonctions qui lui sont confiées ou qui sont susceptibles de lui être confiées au sein du centre de services scolaire;
- Que le centre de services scolaire peut vérifier ou faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et, à cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de cette déclaration.
- Que le centre de services scolaire doit s'assurer que toute personne appelée à œuvrer auprès de ses élèves mineurs ou à être régulièrement en contact avec eux n'a pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions exercés ou susceptibles de lui être confiées au sein du centre de services scolaire.

La Charte des droits et libertés de la personne prévoit :

Que nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

AVIS

- Tout formulaire de déclaration sera considéré comme incomplet et sera retourné à l'expéditeur dans les cas suivants : formulaire non signé ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.
- Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet d'une candidature ou des mesures administratives ou disciplinaires.
- Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis du centre de services scolaire, ont un lien avec les fonctions seront considérés.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets et je m'engage à déclarer à mon employeur tout changement relatif à mes antécédents judiciaires.

Signature

Date (jj-mm-aaaa)